

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT
DE VITRY-LE-FRANÇOIS
MAIRIE
DE
SERMAIZE-LES-BAINS

Sermaize-les-Bains, le 16 Mars 1948 194

Monsieur le Préfet,

Suite à votre note du 28 Février 1948 (Référence A/P-S.S.), j'ai l'honneur de vous fournir les renseignements sollicités qui doivent compléter la délibération du C.M., en date du 11-2-1948.

1°-L'état actuel de la station ne permet aucune exploitation et nécessite des travaux importants dans toutes les branches.

Le point d'émergence de la source n'a pas varié, l'eau remonte par un captage tubulaire vertical, s'écoule par un orifice pratiqué à la base du griffon et se déverse par une canalisation dans le ruisseau "La Laume" à une cinquantaine de mètres. Les travaux prévus pour la remise en état de la source consistent en une petite exploitation géologique en vue de vérifier et éventuellement reprendre le captage dans le but de recueillir la plus grande quantité d'eau en évitant les infiltrations superficielles, d'une part, et permettre l'étude de l'infrastructure servant d'assise à l'édifice de la buvette.

La reconstruction de cet édifice.

La reconstruction du griffon.

2°-Les bâtiments de l'embouteillage sont en partie détruits. Cette partie sera reconstituée et de qui subsiste sera réparé.

Les machines et le matériel ont totalement disparu. Les travaux et l'équipement seront réalisés et modernisés conformément aux règlements en vigueur.

3°-Toutes les autres dépendances de la station seront remises en état d'exploitation. Thermes, Hôtel, Casino.

L'immeuble des thermes nécessite des réparations importantes qui seront réalisées, dans la mesure du possible avec un esprit de modernisation.

Les appareils d'hydrothérapie ont totalement disparu et seront remplacés en s'inspirant du résultat des analyses dont il est parlé ci-dessus.

Monsieur Beau, Directeur de l'Établissement Thermal, a déjà pris contact avec le Professeur Merklen-Doyen de la Faculté de Médecine de Nancy qui chargera un de ses collaborateurs des différentes analyses:

a) Analyse bactériologique.

b) Analyse chimique (recherche qualitative et quantitative des éléments constitutifs, des émissions radio-actives, détermination du PH, etc...)

c) Analyse physique (propriétés et constitution physiques, différents états et caractéristiques, notamment: volume du débit et température, conductibilité et résistivité électriques).

En un mot, il sera procédé avec les moyens modernes à toutes les recherches permettant d'interpréter la valeur thérapeutique et l'action pharmacodynamique de l'eau.

Les intentions de la ville comme celle de l'actuel Directeur Monsieur Beau, sont de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour redonner à cet établissement toute l'importance qu'il mérite et dans le double but de la Santé publique et de l'assainissement des finances locales.

Le Maire,



Beau

L d'A/MG 169.101

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

CITÉ ADMINISTRATIVE
AVENUE du PARC de Passy
JAS. 64-80 et 51-90

Adresse Télégraphique:
EMERURBA-PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 11 OCT. 1948

Commissariat Général
aux
dommages de guerre

731153

Ets Thermalde SERMAIZE-les-BAINS

Réf: V/Lettre du 29/9/48

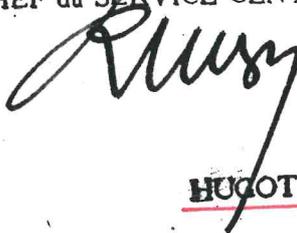
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 Septembre 1948 indiquant que la reconstitution de l'Etablissement Thermal de SERMAIZE-les-BAINS présentait un intérêt local certain.

Un questionnaire pour l'étude du programme 1949 vient d'être adressé à l'Etablissement sinistré en question et je ne manquerai pas, lors de l'examen par le Comité Interministériel du cas de cette Société, de signaler votre intervention.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le DIRECTEUR des DOMMAGES DE GUERRE
Le CHEF du SERVICE CENTRAL DES DOSSIERS



HUCOT

Pour le MAIRE

SERMAIZE-les-BAINS
(Marne)

154

GEORGES DRYMAEL

ARCHITECTE D. P. L. G.

Bureau : 29, Allées Paul-Doumer
A CHALONS-SUR-MARNE

Téléphone 11.10

C. C. P. 425 Châlons-sur-Marne

CHALONS, le 13 Janvier 1949.

1949

CONFIDENTIEL.

à Monsieur le Maire

de Sermaize-les-Bains.

Monsieur le Maire,

Je suis très embarrassé en ce moment par des bruits qui sont venus jusqu'à moi relativement à l'Etablissement Thermal de Sermaize.

Il paraîtrait que le théâtre de Verdure et la Tonelle n'auraient pas été détruits par faits de guerre mais auraient été détruits d'eux-mêmes par vétusté avant 1939.

Ne connaissant personne à Sermaize à part Monsieur Beau qui puisse me renseigner à ce sujet, je vous saurais gré de bien vouloir faire une enquête confidentielle à ce sujet et de me tenir au courant.

J'en ai touché un mot à Monsieur Beau qui de son côté fera des investigations.

Vous voudrez donc ne pas lui en parler, faire votre enquête personnelle et m'en faire part.

Je tiendrai des deux enquêtes en question les conclusions qui s'imposent.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. Drymael

DÉPARTEMENT
DE LA
MARNE

Le 15 JANV 1949 194

ARRONDISSEMENT
DE
VITRY-LE-FRANÇOIS

Monsieur,

Mairie
de SERMAIZE-LES-BAINS

En réponse à votre lettre du
13 courant, j'ai l'honneur de vous in-
former qu'après enquête, il m'a été
assuré que le Théâtre de Verdure et
la Tonelle, existaient en 1939 et ont
bien été détruits par faits de guerre.

Mensonges

Veillez croire, Monsieur, à
l'assurance de mes sentiments les plus
respectueux.

Le Maire,

Le theatre de verdure était déjà détruit avant 1939

Ville de SERMAIZE-LES-BAINS

Le Maire de Sermaize-les-Bains

Certifie que la famille de M _____

(_____ personnes)

est bien domiciliée en ladite Ville et peut bénéficier des conditions particulières accordées aux habitants par le cahier des charges de l'Établissement Thermal,

SERMAIZE-LES-BAINS, le _____ 19

Le Maire,

Ville de SERMAIZE-LES-BAINS

Le Maire de Sermaize-les-Bains

Certifie que la famille de M _____

est bien domiciliée en ladite Ville et peut bénéficier des conditions particulières accordées aux habitants par le cahier des charges de l'Établissement Thermal,

Sermaize-les-Bains, le _____ 19

Le Maire,

Jean BOULANGER.

INSTITUT D'HYDROLOGIE et de CLIMATOLOGIE DE LA FACULTE
de MEDECINE DE N A N C Y

Doyen Horaire Louis MERKLEN
Directeur de l'Institut

Grand Hôtel - BAINS-les-BAINS -
(Vosges)

2 AOUT 1954

Monsieur le Directeur Départemental ,
et Cher Confrère ,

Votre lettre du 23 Juillet concernant SERMAIZE ...
vient me rejoindre à BAINS-les-BAINS où je fais actuellement
ma cure annuelle.

J'estime infiniment souhaitable la reprise d'ac-
tivité de l'Etablissement Thermal de cette station, qui pour-
rait rendre de grands services aux Assurés Sociaux- économi-
quement faibles -notamment - et je n'ignore pas les efforts
déjà accomplis par l'actuel propriétaire Mr. BEAU.

Mais d'après les derniers renseignements en ma
possession (qui remontent, il est vrai, à plus d'un an main-
tenant), l'établissement y compris l'Hôtel attenant, serait
réquisitionné ou loué par l'Armée Américaine, ce qui exclue-
rait momentanément tout au moins, toute éventualité de re-
prise. Avez-vous de votre côté des indications à ce propos?

*rait pas de réqui-
Mr Beau avait
pour loger des mili-
le camp de
fontaines*

Quoi-qu'il en soit, le Service du Thermalisme
du Ministère de la Santé- et notamment notre Confrère TRILLAT
sont actuellement en vacances. Mais dès la rentrée, je me
propose de reprendre la question , en accord avec vous et
avec eux. Il me semble facile, notamment, de profiter d'un de
mes nombreux voyages à PARIS pour m'arrêter à VITRY-le-FRAN-
COIS ou à CHALONS , où au préalable nous aurions pris rendez-
vous pour nous rendre tous deux à SERMAIZE en voiture. Rien
ne vaudrait, en effet, une visite sur place pour nous rendre
compte exact de l'état actuel des choses.

Je serai heureux d'avoir votre avis sur ce point
et vous prie, Monsieur le Directeur Départemental ,et Cher
Confrère, de croire à mes meilleurs et bien dévoués sentiment

Prof. MERKLEN

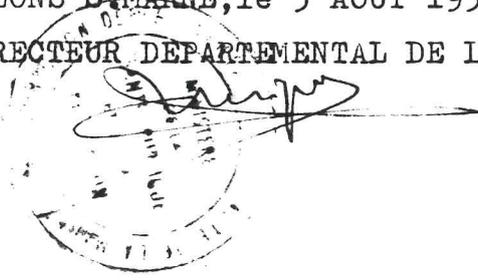
.....

COPIE transmise à titre d'information

à Monsieur le MAIRE de SERMAIZE

CHALONS S. MARNE, le 5 AOUT 1954.

P. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA SANTE,



VITRY-LE-FRANÇOIS

SECRET

Le Sous-Préfet de Vitry-le-François
à Monsieur le Maire de Sermaize-les-Bains,

M. le Préfet de la Marne a été saisi par l'autorité militaire d'une demande d'inscription au plan départemental des réquisitions immobilières à la mobilisation des locaux de l'Hôtel de la Source situé dans votre ville (200 lits).

J'aimerais avoir votre opinion sur cette demande.

Le Sous-Préfet,



ARRONDISSEMENT
de VITRY-LE-FRANÇOIS

MAIRIE
DE
SERMAIZE-LES-BAINS

Monsieur le S/Préfet,

En réponse à votre lettre du 24 courant, (Référence RM/JF), j'ai l'honneur de vous signaler que l'Hôtel de la Source a été transformé en Etablissement de Repos et de Convalescence au titre Sécurité Sociale.

Toutefois, si des besoins impérieux venaient à se manifester, il serait alors possible d'envisager l'éventualité d'une réquisition immobilière au profit de l'autorité militaire et d'y prévoir 200 lits.

Le Maire,